



District Aube de Football

Commission Départementale de l'Arbitrage

Saison 2017-2018

Procès-Verbal n°7

Réunion du 19 Décembre 2017 à 18h45

Président de séance : SALINGUE François

Présents : BANRY Jean-Michel ; BOURDIER Sébastien ; GOMAS Yohann ; GOMAS Olivier (arrivée à 19h45) ; PEREIRA José

Excusés: CUNY Francis; PREMOSELLI Bernard; RAYBAUDI Thierry; R'GHIGHA Hamid; SPAY Nicolas

***Assistent : PAULET Philippe (Président du District) (arrivée à 20h00)
BIDAULT François (CDRRFA)
BOUGE Cédric (représentant du Comité Directeur)***

François Salingue, Président de la CDA, ouvre la séance à 18h45.

1. PREAMBULE ET APPROBATION DU PV n°6

La CDA remercie Christophe Gatouillat pour sa carte postale envoyée de son lieu de villégiature.

La CDA présente ses sincères condoléances à Lahouari Kouider et à sa famille suite au décès d'un proche.

Après quelques corrections ou annotations de Thierry et François B., le PV n°6 du 21 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. AUDITIONS

KURT Yassin est auditionné à 19h00. Il donne ses explications en réponse aux faits qui lui sont reprochés. La CDA, après ce temps d'échange, lui communiquera, ainsi qu'à son club, sa décision.

CHOLLIER Fabien est reçu à 19h30. Après un échange permettant de comprendre les raisons pour lesquelles il n'a pas fait jouer une rencontre, la CDA lui transmettra, ainsi qu'à son club, sa décision.

MAHALINGAM Steephan convoqué à 19h45 et GOWSAN Mahalingam convoqué à 20h sont absents. La CDA constate leur absence et leur fera connaître, ainsi qu'à leur club, sa décision.

3. COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

3.1 Courriels reçus

Le 22.11 la CDA prend connaissance des réclamations du club de Ramerupt

Le 22.11 ANGLADE Thierry rédige un rapport disciplinaire. Il lui est demandé d'utiliser le bon formulaire

Le 22.11 CHEMLAL Adam fournit un justificatif suite à son absence à désignation

Le 23.11 MEMBRADO Yann en raison de l'absence d'une équipe, n'a pas arbitré son match en Universitaire

Le 23.11 GOWSAN Mahalingam fait savoir qu'il envisage une démission de l'arbitrage. Le président de la CDA et le référent de son club, Christophe Segard, se mettent en lien avec lui pour réévaluer cette décision

Le 23.11 MICHEL Anthony demande, suite à une blessure, le retrait de sa désignation du 26.11. Il fournit un certificat médical le 29.11. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 23.11 DELANDHUY Raphaël informe de son indisponibilité pour le 10.12 pour raisons professionnelles

Le 24.11 CHANDOURI Rachid en sa qualité de référent club envoie un candidat pour la FIA

Le 24.11 Le Stade Villeneuvois envoie un candidat à la formation d'arbitre auxiliaire

Le 24.11 BLIN Jérémy signale son indisponibilité pour maladie. Le certificat médical est reçu le 26.11

Le 24.11 CHOLLIER Fabien demande le motif d'un retrait de désignation

Le 24.11 CHARLES Christophe est indisponible pour le 26.11 pour raisons professionnelles

Le 25.11 FERNANDES Tristan envoie un rapport disciplinaire. Il lui est demandé de l'envoyer à la Ligue

Le 26.11 BLOND Patrick signale la blessure d'un arbitre durant une observation

Le 26.11 THIEBLEMONT Jean-Claude déclare s'être blessé pendant un match. Un CM lui est demandé.

Le 26.11 PRIEUR Aurélien, arbitre auxiliaire du FC Bucey, rédige un écrit suite à l'absence d'une équipe

Le 26.11 CUNY Francis transmet un rapport disciplinaire

Le 26.11 L'Étoile de Lusigny informe d'une erreur de saisie sur la FMI. Un rapport, destiné à la CRA afin de mettre à jour la FMI du match, est demandé à l'arbitre du match

Le 26.11 PARISOT Fabrice, arbitre bénévole de Foot 2000, rédige un rapport suite à l'arrêt de son match

Le 27.11 EL BOUSSAIDI Farid, CHOLLIER Fabien et DE FARIA Thomas envoient un rapport disciplinaire

Le 27.11 LACHAL Mohamed informe que le match qu'il devait diriger en D2 n'a pas eu lieu

Le 27.11 COLLAVINI Thomas rédige un rapport suite à la blessure d'un joueur. Il demande, par ailleurs, à ne pas être désigné le 17.12 pour raisons professionnelles

Le 27.11 LACHAL Abdelaziz fait savoir qu'il s'est déplacé pour rien à son match car une équipe était absente

Le 27.11 GOUTHIER Alan sollicite des conseils pour un prochain match. François lui répond directement

Le 27.11 SAHLI Sahim signale sa disponibilité. La CDA est en attente du certificat médical de reprise

Le 27.11 LHIVERT Michel informe de sa blessure durant un match et fournit un certificat médical le 30.11

Le 27.11 LOBREAU David indique que l'arrêté municipal a été levé et qu'il a pu de ce fait officier le match sur lequel il était désigné

Le 28.11 GIVRON Gaël demande à ne pas être désigné le 17.12

Le 28.11 Michel Voulminot fait état du déroulé d'une observation

Le 29.11 BENDAOU Sidi Ahmed interpelle le DAF sur le versement des frais d'arbitrage. JPL lui répond

Le 01.12 CRUZ Diamantino envoie un certificat médical d'inaptitude jusqu'au 10.12. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 01.12 MATHURIN David demande pourquoi il n'est pas redésigné sur un match remis. Le motif est qu'en raison des reports de matchs, les désignations n'ont pas été refaites immédiatement afin d'avoir toutes les informations en possession du désignateur.

Le 01.12 ABREDINE Rochedy conteste le courrier de la CDA, François Salingue lui répond le 05.12 et l'invite à se présenter à la CDA prévue le 19.12, conformément aux indications du courrier de la CDA. A ce jour, la CDA est sans nouvelles de Monsieur ABREDINE.

Le 01.12 L'Etoile de Lusigny transmet un arrêté d'interdiction d'utilisation de terrain

Le 02.11 à 08h02, l'AFMR prévient du retard de ses candidats à la FIA du jour

Le 03.12 GRILLE Éric indique s'être déplacé pour une observation et constaté l'absence de l'arbitre désigné. François questionne le référent arbitre du club concerné auquel les frais de l'observateur seront imputés.

Le 03.11 JULIEN Emmanuel envoie un rapport disciplinaire complémentaire à celui de l'arbitre central, à la demande de la ligue, suite à un match en R2

Le 03.12 COFFINET Maxence rédige un rapport, qui est transmis à la commission compétente, expliquant les conditions qui l'ont conduit à ne pas faire jouer la rencontre

Le 04.12 TRANSLER Kenny fait un rapport suite à l'impossibilité de faire débiter son match en raison des conditions climatiques

Le 04.12 CUNY Francis explique via un rapport une erreur de saisie sur la FMI du résultat de son match

Le 04.12 RAYBAUDI Thierry fait parvenir un rapport suite à l'impossibilité d'utilisation de la FMI

Le 05.12 CHANDOURI Halim demande le remboursement de ses frais de déplacement suite aux convocations en Commission de Discipline. Le DAF informe que le règlement sera fait à partir du 12.12.17

Le 05.12 COLLAVINI Thomas fournit un rapport suite à la non tenue de son match pour raisons climatiques

Le 06.12 Le club des Portugais de Chartreux s'interroge sur une désignation. François Salingue lui répond

Le 06.12 DEWASME Thomas demande les délais de virement des frais d'arbitrage. Une réponse lui est faite par la direction du DAF

Le 07.12 LAHOUARI Kouider prévient de son indisponibilité pour le 09.12 pour des raisons familiales.

Le 07.12 CHANDOURI Rachid annonce son indisponibilité pour l'encadrement du rassemblement d'hiver pour raisons professionnelles

Le 07.12 ROYER Ange demande si son observation prévue le 03.12 sera maintenue sur le même match reporté. En fonction des effectifs et des priorités d'observation, Jean-Michel désignera ou non un observateur

Le 08.12 AZEGAGH Mustapha dépose un certificat médical pour une indisponibilité de 15 jours.

Le 09.12 COFFINET Maxence informe ne pas pouvoir honorer sa désignation en raison des conditions climatiques qui l'ont bloqué sur son lieu d'étude.

Le 10.12 EL BOUSSAIDI Farid signale son indisponibilité pour raison de santé. La CDA a reçu le CM le 18.12.

Le 10.12 DIFALLAH Yacine envoie un rapport suite à son match non joué par arrêté municipal

Le 11.12 PIMPERNET Hervé avise que suite à un accident du travail, il ne pourra pas être présent à sa désignation du 17.12. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement

Le 12.12 Jean-Michel BANRY indique ne pas avoir réalisé son observation car le match n'a pas pu se jouer

Le 13.12 Arnaud FEVRE, Président de Torvilliers A.C, souligne l'absence de l'arbitre désigné pour le match de son club du 12.12. François lui répond pour expliquer l'absence d'arbitre sur ce match.

Le 13.12 PIMPERNET Hervé indique ne pas pouvoir respecter sa désignation pour observer un jeune arbitre

Le 13.12 PACHECO-PIRES Alexandre communique ses nouvelles coordonnées qui sont transmises à Thierry

Le 14.12 SAHLI Sahim envoie un certificat de reprise. L'information est communiquée au désigneur

Le 15.12 RAYBAUDI Thierry rédige un rapport suite au déroulement d'un match en universitaire

Le 15.12 LOBREAU David relève une contradiction entre sa désignation et le report d'un match

Le 17.12 BOULACHEB Nabil informe qu'en raison d'un arrêté municipal, il n'a pas pu arbitrer son match

Le 17.12 SAHLI Sahim informe de son impossibilité de se rendre le 16.12 à la commission d'appel à Reims. François lui rappelle les obligations à respecter en cas de convocation en commission. La Ligue se prononcera sur les éventuelles sanctions.

Le 19.12 SAINDOU Abdou fait parvenir un rapport disciplinaire

3.2 Informations diverses

Suite à la question d'Olivier GOMAS (cf. PV 6), François SALINGUE questionne le président du DAF sur le renouvellement du matériel informatique mis à la disposition de la CDA. La réponse est qu'une telle dépense n'est pas prévue dans un proche avenir.

Francis CUNY constate une faute d'orthographe sur la fiche éthique disponible sur le site. Nous remercions Éric RAYBAUDI d'avoir fait la modification.

Les diverses réservations pour le bon déroulé des rassemblements d'hiver sont faites.

François envoie à la CRA Grand-Est l'effectif mensuel de notre district (175 arbitres et seulement 117 licenciés). Il envoie également les résultats des FIA à la CRA du territoire champenois.

Un arbitre D1 est sensibilisé à l'accumulation de carences administratives et donc aux amendes qu'il accumule suite à la non utilisation des annexes sur la FMI

Suite aux réclamations d'un club, François s'entretient avec Messahoud TAKHEBARI par mail.

3.3 Informations de la Fédération Française de Football

Vérification des licences :

L'article 141 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit quatre situations, dans lesquelles les arbitres procèdent à la vérification de l'identité des joueurs avant le coup d'envoi :

Principe général : recours à la feuille de match informatisée

- **Situation n° 1** : la feuille de match est informatisée, la présentation de toutes les licences se fait donc sur la **tablette** du club recevant.

NB : Si un joueur n'apparaît pas sur la tablette et ne peut donc pas être inscrit sur la F.M.I., il ne doit pas prendre part à la rencontre.

Exceptions : recours à une feuille de match papier

Situation n° 2.1 : La présentation des licences se fait au moyen de l'outil **Footclubs Compagnon**.

Situation n° 2.2 : si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la **liste de ses licenciés**, qu'il a imprimée depuis Footclubs,

Dans ce cas :

Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical ou la demande de licence de la saison en cours, L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

situation n° 2.3 : si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une **pièce d'identité** comportant une photographie et d'autre part, la **demande de licence de la saison en cours** avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée **ou un certificat médical** (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir **uniquement si le club adverse dépose des réserves** et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition.

NB** : Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : dans ce cas, **l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Dématérialisation du support de la licence

Dans la mesure où les licences sont dématérialisées, elles sont visibles des clubs même lorsqu'elles n'ont pas encore été validées par la Ligue.

Que faut-il faire le jour du match en cas de licence « non active » ou « non validée » ?

L'intéressé peut participer à la rencontre aux risques et périls du club, sans qu'il soit besoin qu'il présente une pièce d'identité et un certificat médical. L'arbitre n'a pas à interdire la participation du joueur.

En d'autres termes, c'est au club de prendre la responsabilité d'aligner le joueur, s'il est certain qu'il remplit les conditions de qualification et de participation à la rencontre.

Dématérialisation de la demande de licence

Aujourd'hui il est offert aux clubs la possibilité de formuler une demande de licence de manière dématérialisée.

Lorsque la licence a été demandée de manière dématérialisée, quel document doit-être présenté pour justifier l'absence de contre-indication médicale à la pratique du football ?

Le seul document qui doit être accepté en lieu et place de la demande de licence est un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

Cette information a fait l'objet d'une note envoyée aux : arbitres, arbitres auxiliaires, observateurs et clubs par le DAF et publiée sur le site du District et accessible via le lien : <https://lgef.fff.fr/simple/circulaire-sur-la-verification-des-licences/>

3.4 Informations District

Le DAF envoie, le 29.11, les différentes sanctions présent en CDA le 21.11.17 ainsi que les prochaines convocations pour audition à la CDA du 19.12.17 aux arbitres concernés.

François GUENELON transmet un nouveau devis pour les maillots d'échauffement. Ils sont proposés à 16,60€ l'unité par le partenaire du District Atoutterrain. François SALINGUE a transmis cette information à Vincent GUICHETEAU, Président de l'UNAF Aube. La CDA est toujours ouverte à des propositions de sponsors.

Jean-Marc PACHOLCZYK, responsable de la cellule relations clubs, dans le cadre de l'organisation des prochaines réunions de secteurs, questionne la CDA sur les sujets à présenter aux clubs lors de ces réunions.

Franck MILESI informe que la commission FUTSAL s'est réunie au DAF le 18.12 afin de mettre en place un championnat sous la forme FOOT IN DOOR. Au 15.12, 15 équipes déjà engagées. Il n'y aura pas d'arbitres désignés sur cette compétition.

3.4.1 La commission des compétitions informe que :

Le match Sarrail- Origny U.S en Coupe de l'Aube est reprogrammé le 10.12.17 à Origny

Le match Mery sur Seine - Bar/Lusiadas en coupe de l'aube est reprogrammé le 03.12.17

Le match FC Nogentais 2 - Seine/Barse 2 en U17 du 25.11 2017 est reporté au 16.12.17

Le match ASVPO/AGT 2 - Ource/Riceys 1 en U15 du 25.11 se jouera sur le stade des Tauxelles

Le match Aube Sud Loisirs 1 - Creney/Lusigny 2 en U17 est reprogrammé le 16.12

Le match d'U17 opposant Aube Sud Loisirs 1 - Creney/Lusigny 2 du 25.11.2017, arrêté à la 35ème minute de jeu pour terrain impraticable dû aux intempéries survenues, est reprogrammé le 16.12.17

Le match Seine/Barse 2 - Marigny/ASOFA 1 en U17 du 2.12 est reporté au 17.02.18

Les matchs remis jusqu'à ce jour sont reprogrammés (coupe, championnats jeunes ou adultes)

Un jeune arbitre est en difficulté de gestion de la FMI. Olivier est sollicité pour l'aider

Le match en U17 du 09.12 Aube Sud Loisirs - Seine/Barse 2 est reporté au 10.02.18

Le match ASLO - St Etienne sous Barbuise en U15 du 16.12 se jouera à ST POUANGE

Le match FC Nogentais 2 - Vaudoise/Virey 1 en U17 du 9.12.17 est reporté au 17.02.18

Le match St Julien 2 - FCAT 2 en U17 du 9.12.17 est reporté au 10.02.18

Le match Et. Chapelaine - E.S.N.A en U17 du 9.12.17 est reporté au 10.02.18

Le match ASVPO/AGT 1 - Rosières OM en U15 du 16.12 se jouera sur le Stade de Songis à Troyes

Le match USC Sénardes - A.S.I.A de Troyes 1 en challenge district du 17.12 est reporté au 28.01.18

Le match Foot Seine - Nogentais FC 2 en U15 du 16.12 est délocalisé à Vallant Saint Georges

Le match Creney - Lusigny 2 en U17 du 16.12 est reporté et reprogrammé au 3.02.18

Le match ASVPO/AGT 1 - Rosières OM en U15 du 16.12 est reporté au 13.01.2018

Le match Et. Chapelaine - FC Morgendois/Portugais Romilly 1 en U15 du 16.12 est remis à une date ultérieure

Le match FC Nogentais 2 - Seine/Barse 2 en U17 du 16.12 est reporté au 03.02.2018

Le match FCAT 2 - E.S.N.A en U17 du 16.12 est reporté au 03.02.2018

Le match ASLO - ST Etienne sous Barbuise en U15 du 16.12 est reporté à une date ultérieure

Le match Foot Seine U15 - FC Nogentais 2 sen U15 du 16.12 est reporté au 13.01.2018

Le match Trois Vallées 1 - Stade Briennois 1 en Coupe Elite du 17.12 est reporté au 28.01.18

Le 19.12 la liste des arbitres désignés et absents sur les journées du 11 nov. Au 17 déc. 2017

Le 19.12 la liste des matchs remis et reprogrammés en ce début d'année 2018

3.5 Informations Ligue

3.5.1 Informations de la CRA

La CRA communique, le 14.12, que l'effectif des arbitres de la LGEF est de 2999 au 01.12.2017.

Le 29.11, la CRA transmet le PV n°6 de la réunion de la CFA du 4 octobre dernier.

La CDA remercie la CRA pour l'envoi des PV de ses dernières réunions.

Christophe Gatouillat fait savoir à la CDA qu'un de nos jeunes arbitres a fait l'objet d'une réserve technique en Champagne's League. Cet arbitre a été convoqué en CRA pour s'expliquer. François Salingue a essayé de le contacter pour prendre de ces nouvelles suite à son audition. Il va le resolliciter.

La CRA, par le biais de Jennifer Maubacq, demande un point sur les effectifs féminins et leur suivi au sein de notre commission. François lui fait une réponse.

Cédric informe qu'un examen JAL est prévu le samedi matin 20 janvier 2018 au CREPS de Reims. Nos candidats auront à satisfaire au test physique mais aussi à un questionnaire et la rédaction d'un rapport. François ré-interpelle la CRA sur les modalités d'obtention d'une dérogation pour un jeune arbitre prometteur qui est acceptée.

La rubrique arbitrage sur le site de la ligue va être revue afin d'uniformiser l'architecture de cette rubrique sur l'ensemble des sites Ligue/Districts et de créer ainsi de multiples passerelles entre eux, afin que l'internaute - l'arbitre puisse se familiariser avec une présentation identique et trouver facilement l'info recherchée.

3.5.2 La commission des compétitions informe :

Le 22.11, du changement de terrain du match en U15 PH RCSC 2 - Seine/Barse

Le 23.11, du changement d'heure du coup d'envoi du match en DH féminine FCAT - Reims St Anne du 26.11

Le 24.11, du changement de terrain pour le match en U15 PH FC Nogentais - St Julien JSCF

Le 27.11, de la reprogrammation des matchs de ligue en retards

Le 30.11, du changement de terrain du match en R1 FCAT - Prix les Mézières

Le 05.12, du changement de terrain pour le match d'U19 TCAT - St Anne de Reims

Le 05.12, de la programmation du weekend des 16 et 17.12 avec des matchs jeunes en retards

Le 07.12, de la nécessité de désigner 2 AA et 1 délégué sur le match ESTAC - FC METZ du 1^{er} tour de la Coupe de France féminine du 10.12

Le 08.12, de l'ensemble des matchs reportés pour le weekend du 09 et 10.12

Le 10.12, du report, dans la matinée, de l'ensemble des matchs de ligue du 10.12

Le 12.12, que le match de DH en U17 ESTAC - Cormontreuil du 17.12 est avancé à 12h car le match de R1 FCAT - Eclaron U.S est programmé sur le même terrain à 14h30.

Le 15.12 du report des matchs de ligue pour le weekend du 16 et 17.12

4. DESIGNATIONS

4.1 Jeunes (Thierry Raybaudi)

Thierry suite aux sanctions de la dernière CDA doit modifier ses désignations. A la mi-saison, il a effectué 346 désignations. Il a procédé à 77 modifications de désignations après leur mise en ligne sur Foot 2000. Il a également subi 63 reports de matchs ou forfaits. Thierry relève 31 absences d'arbitres à désignation excusées ou non.

Pour la seconde partie de saison, François Salingue demande que les arbitres ayant 21 ans et plus, sur la base du volontariat, soient désignés sur des compétitions seniors en qualité d'arbitre assistant, pour commencer. La liste des JAD concernés (9 arbitres) sera transmise à Bernard afin qu'il puisse les désigner. Cette information sera communiquée aux intéressés lors du rassemblement du 03.02.18. Ce dispositif pourra être étendu aux arbitres de plus de 20 ans d'ici la fin de la saison toujours sous la forme du volontariat.

A l'issue des deux FIA, Thierry a 17 nouveaux JAD stagiaires à gérer. Ainsi, à ce jour nous avons 35 JAD et 32 JAD stagiaires.

4.2 Adultes (Bernard Prémoselli)

Bernard remarque des indisponibilités posées hors délai des 21 jours, heureusement sans conséquences, car il n'y a pas de rencontres prévues.

A la mi-saison, Bernard a déjà effectué 656 désignations. Il dénombre 50 reports de matchs ou forfaits et constate 27 absences d'arbitres à désignations excusées ou non.

A l'issue des deux FIA de novembre et décembre 2017, Bernard dispose de 2 nouveaux arbitres stagiaires.

4.3 Observations – Tutorats

Jean-Michel doit ajuster ses désignations en fonction des indisponibilités de dernière minute.

Une nouvelle organisation est mise en place afin de faciliter les défraiements des observateurs du district opérants sur un match de ligue.

Nicolas Spay réalise un récapitulatif de l'ensemble des désignations des observations faites en ligue par des observateurs du district afin de valider leur défraiement. Après les difficultés constatées pour valider les observations réalisées en ligue (JAD ou AA), il est demandé aux observateurs d'imprimer l'évaluation et de la transmettre à Nicolas pour une validation manuelle.

Jean-Michel a encore 44 désignations d'observateurs à effectuer d'ici à la fin de la saison. A cela, s'ajoutera les tutorats des 2 nouveaux stagiaires adultes. Il attire l'attention sur la difficulté de défrayer un tuteur s'il se déplace alors que le match n'est pas joué suite à la présentation d'un arrêté municipal. François va questionner Jean-Marc Pacholczyk, responsable FMI, afin de trouver une solution.

Philippe Paulet, président du DAF, précise que la ligue travaille actuellement sur la procédure de délivrance des arrêtés municipaux.

Jean-Michel a également réalisé 11 désignations en foot universitaire dont 2 matchs remis.

François Salingue sollicite Yannick Dandrelle pour connaître le moyen de voir la disponibilité des arbitres de ligue afin de faciliter les observations/tutorats en district.

4.4 Discipline

Jean-Michel, en qualité de représentant des arbitres en Commission de Discipline, informe que deux jeunes joueurs ont été lourdement sanctionnés suite à des faits graves à l'égard d'un arbitre.

5. ETDA

5.1 Formation Ligue adultes et jeunes

5.1.1 Adultes (Sébastien Bourdier)

Sébastien a effectué une deuxième séance de formation le 08.12 en présence de tous les candidats. Il envoie, le 14.12, les résultats des devoirs maison et sur table qui sont corrects et encourageants.

Les candidats à la candidature ne doivent pas relâcher leurs efforts s'ils veulent optimiser leurs chances de sélection puis de réussite à l'examen prévu le 1^{er} Septembre 2018.

La prochaine formation est prévue le 12 Janvier 2018 à partir 19h00. Aurélien Chedru participera à cette formation pour préparer une candidature d'arbitre assistant Ligue.

Sébastien a contacté les 3 anciens JAL rebasculés en D2 « Promotionnel ». Morad Irchad a accepté la proposition d'intégrer la formation Ligue et participera à la prochaine formation. Antoine Pierre demande un temps de réflexion. Quant à Youssef Boutich, il est injoignable.

5.1.2 Jeunes (Yohann Gomas)

Yohann fait le point sur le déroulé de la première séance de travail et communique les premiers résultats.

Il remobilise les jeunes candidats le 13.12 pour la séance de travail du 16.12 à laquelle il a, après avoir fait les réservations nécessaires, réunit les candidats à la candidature ligue pour une seconde séance de travail avec au programme la correction du premier devoir maison mais aussi une réflexion sur la méthodologie pour répondre à un questionnaire, les erreurs à éviter et comment rédiger un rapport.

Yohann réalise un bilan de l'investissement et des résultats des candidats à qui il envoie, le 17.12, un questionnaire maison à rendre pour le 1^{er} janvier 2018.

Pour l'examen de Ligue organisé le 20 Janvier prochain au CREPS de Reims, la CDA décide de présenter : Killien CHRUSTOWSKI, Tristan FERNANDES, Nabil IRCHAD et Rachid KALAI OUI.

Yohann est chargé de les contacter pour les informer de cette décision. Il leur enverra également la fiche de candidature. Le tout sera ensuite envoyé à la CRA du territoire champenois par François Salingue.

Pour perfectionner leur préparation, une séance de formation-révisions sera organisée par Yohann le samedi 13 janvier 2018 au matin.

5.2 Formation initiale

FIA de Novembre 2017 :

Les résultats sont communiqués aux candidats le 22.11 et la liste est transmise à la commission du statut de l'arbitrage. Les différents courriers (absences, rattrapages...) sont envoyés aux intéressés et à leur club.

François Salingue envoie le 07.12 le formulaire, permettant le défraiement, à l'ensemble des encadrants, pour un meilleur suivi comptable. Le tout est envoyé à la Direction du DAF le 17.12.

FIA de Décembre 2017 :

La CDA, via le DAF relance les clubs, avec un rappel au règlement du statut de l'arbitre, pour la FIA des 02, 09 et 16 décembre 2017

François alerte les candidats absents, ainsi que leur club, à la FIA du 02.12 des modalités pour valider la formation. Un courrier d'information aux clubs concernés est envoyé par le DAF le 04.12.

Les convocations pour les participants et encadrants de la FIA sont envoyées. Les réservations et engagements de frais (salles, terrains, repas et matériel pédagogique) sont faits. François sollicite l'utilisation d'une salle du COSEC, en raison des conditions atmosphériques, pour cette formation. Jean-Baptiste Guillaud est sollicité et répond favorablement pour suppléer un encadrant pour la FIA du 16.12.

Cette FIA pour laquelle 14 candidats étaient inscrits, a vu 3 candidats admis sur les 9 ayant participé à l'ensemble de la formation. Deux autres ont assisté partiellement et 3 candidats ne se sont pas présentés à la formation.

La séance de rattrapage a vu 3 des 4 candidats, qui avaient échoué à la formation de Novembre 2017, réussir l'examen. Olivier facturera un repas au club du RCSC pour la venue de son candidat en rattrapage.

Les résultats ont été transmis au DAF pour validation des résultats par le Comité Directeur, aux commissions du statut de l'arbitrage départementale et régionale, ainsi qu'à la CRA pour information.

Le module n°7 sera fait le samedi 20 Janvier 2018 de 08h30 à 12h30 au District.

Les courriers informant des résultats ont été préparés par François Salingue et seront envoyés via le DAF aux intéressés et à leur club. Les reçus peuvent, sans plus attendre, faire leur demande de licence d'arbitre officiel afin de couvrir leur club au niveau du statut de l'arbitrage.

Philippe Paulet, en tant que Président de la Commission Fédérale de Recrutement et Fidélisation de l'Arbitrage, va se renseigner sur le nombre de rattrapages possibles pour un candidat qui aurait échoué à l'examen.

Bilan des deux FIA 2 :

- Les conditions climatiques conduisent la CDA à avancer les prochaines formations sur les mois de septembre et octobre 2018
- Les conditions matérielles sont à améliorer car Olivier soulève le problème de la propreté des salles du Centre Sportif mais aussi le mauvais état des vidéo projecteurs dans ces salles (des couleurs sont manquantes) ce qui rend le travail vidéo difficile.
- Une organisation plus rigoureuse est nécessaire car Philippe revient sur le fait que le vidéo projecteur du Comité Directeur était resté allumé lors de la formation initiale du mois de Novembre

La CDA Remercie tous les formateurs pour leur investissement dans ces formations et décide de prioriser pour la FIA d'avril 2018 les candidatures féminines et adultes.

5.3 Formation Auxiliaire

Une formation d'arbitre auxiliaire a eu lieu le 16.12.2017 avec une ouverture à des candidats Haut-Marnais. La fiche d'inscription a été envoyée au président de la CDA 52. Elle s'est déroulée en salle par manque de terrain disponible avec la participation de 20 candidats dont 1 féminine et 3 haut marnais.

Sébastien Bourdier est sollicité pour la gestion de cette formation car Louis Philippe Duarte ne donne pas suite à ses engagements. Au vu du nombre d'inscrits, Anthony Michel (pour la journée) et Pascal Dalla-Pozza (pour l'après-midi) sont venus suppléer Sébastien.

La CDA est ravie de voir 100% de réussite à cette formation et félicite l'ensemble des reçus dont la liste figure en annexe 1 de ce PV.

Les courriers informant des résultats ont été faits par François Salingue et envoyés aux intéressés et leur club le 18/12 via le DAF. Les résultats ont été transmis au DAF pour validation du Comité Directeur ainsi qu'à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

Les reçus sont invités à faire rapidement leur demande de licence d'arbitre auxiliaire afin de couvrir leur club au statut de l'arbitrage.

Remerciements et félicitations aux formateurs pour ces excellents résultats.

5.4 Pôle physique

Francis Cuny a réussi le rattrapage de son test physique le 06.12.

Le dernier entraînement de l'année se tiendra le mercredi 20.12 puis laissera place à une pause bien méritée. Les entraînements reprendront le 10 Janvier 2018 et restes ouverts à l'ensemble des arbitres du district.

5.5 Pôle Talent / Mentor

La CDA, suite aux observations effectuées, décide de promouvoir Yacine DIFALLAH D2 « Promotionnel » et Francis CUNY D1 « Promotionnel ». Cette décision prend effet au 31 Décembre 2017. François Salingue les informera par courrier.

6. PREPARATION RASSEMBLEMENT D'HIVER

Rassemblement adultes du 27.01.18 :

Les convocations sont envoyées le 22.11 par le DAF avec une date limite de réponse fixée au 06 Janvier 2018 pour la réservation des repas. Une relance est faite le 19.12, A ce jour, seulement 41% de réponses

François Salingue demande à la direction du DAF l'envoi des invitations aux observateurs pour l'après-midi du rassemblement. Il a également pris contact avec tous les arbitres de Ligue afin qu'ils aident à l'encadrement.

François a sollicité les arbitres de ligue pour l'encadrement du rassemblement d'hiver du 27.01.18 et sollicite également notre CTA, Bastien Dechépy, pour l'aspect technique et théorique de ce rassemblement.

Nicolas Spay a établi un bilan et une analyse des observations sur cette première partie de saison afin de cibler les besoins en formation pour les rassemblements d'hiver. La CDA le remercie pour son travail.

François Salingue va reprendre l'ensemble des éléments afin de préparer ce rassemblement et son contenu, en collaboration avec Nicolas Spay et Bastien Dechépy.

Rassemblement jeunes du 03.02.18 :

Les convocations pour le rassemblement jeunes du 03.02.18 sont envoyées le 29.11 avec une date limite de réponse fixée au 13 Janvier 2018. A ce jour, seulement 23% de réponses. Un premier rappel aux arbitres jeunes est fait le 19.12 par le DAF, afin qu'ils respectent les modalités et délai de réponse.

François Salingue contactera par téléphone tous les arbitres n'ayant pas encore répondu dans un souci d'organisation des 2 rassemblements.

La CDA rappelle à tous les arbitres que, conformément à l'article 18 des Statuts de l'arbitrage, la présence aux rassemblements est **obligatoire**.

L'information de la tenue de ces deux rassemblements a été faite via le site internet du DAF.

7. TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

François Salingue demande la possibilité d'avoir un accès à foot 2000 en consultation. Philippe Paulet va voir ce qui peut être fait.

José revient sur un mail transmis par la Commission des Compétitions suite à une de ses décisions. Ce même courriel a suscité une réaction de Thierry. Bien que la CDA ne soit pas concernée directement par cette affaire, Philippe Paulet assure que ces écrits ne resteront pas sans suite.

Philippe Paulet tient à revenir sur la formation initiale de Novembre et particulièrement sur les frais de formateurs engendrés. Il précise également qu'il sera difficile d'obtenir les maillots d'échauffement sans la participation d'un sponsor.

Le président du DAF souhaite voir mis en place une formation destinée aux référents de club au printemps 2018. Il informe qu'il assistera, les 26 et 27 janvier, au séminaire des présidents de district qui se tient à Amnéville (57).

En sa qualité de président de la commission de fidélisation à la FFF, Philippe indique que la Fédération travaille sur la construction d'un module de formation des auxiliaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA, François Salingue lève la séance à 21h45 en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une trêve hivernale bien méritée.

Prochaine réunion n° 8 de la C.D.A le 16.01.2018 à 18h45.

Pour la Commission Départementale d'Arbitrage

Le Président de séance

François SALINGUE

Le Secrétaire de séance

José PEREIRA

Annexe 1 : Listes des candidats reçus à la formation d'arbitre auxiliaire du Samedi 16 Décembre 2017 :

<i>NOMS</i>	<i>PRENOMS</i>	<i>Club</i>
BEAUJOIN	Jordan	STADE VILLENEUVOIS
CARDOT	Julien	SAINTE SAVINE FOOT
CUBILLOS	Marcelo	SAINT GERMAIN
DUPONT	Michel	US DIENVILLOISE
DUPONT	Karine	USDIENVILLOISE
FRIQUET	Alexandre	SAVIERES
GEORGES	Pierre	ASIA
GERMAIN	Cyril	US PLANCY
GIVRY	Eric	VOSNON-SAINT MARDS
GUILAUME	Logan	AF VALCOURT (Haute-Marne)
JUFFIN	Robert	FC CRENEY
MARTIN	Dorian	BARBEREY
MARTINS	Johnny	CRANCEY
MENSUR	Rolic	ASIA
MOUCHOT	Didier	US CHAOURCE
MUNIER	Julien	AS SPORTING NOGENT (Haute-Marne)
Portugal	Mickaël	AS SPORTING NOGENT (Haute-Marne)
VANDE WALLE	Claude	FC CHARMONT
VEBER	Patrick	US DIENVILLOISE
WATTELIER	Simon	US CHAOURCE